



Association Nationale d'Élus

COMMUNIQUE DE PRESSE

Gonesse, le 22 janvier 2021

PPBE de l'aéroport de Paris-Orly

Ville et Aéroport demande l'annulation du projet d'extension du plan d'exposition au bruit à Jean-Baptiste Djebbari

L'adoption du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport (PPBE) de l'aéroport Paris-Orly (2018-2023), dont le projet a été préparé par la direction générale de l'aviation civile, doit intervenir à l'occasion d'une commission consultative de l'environnement fixée le 26 janvier prochain. Dans celui-ci figure une action P2 qui prévoit de créer une zone C et une zone D pour le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly. En clair, c'est l'extension déclarée du PEB d'Orly qui entraînerait ainsi une augmentation de près de 5000 hectares pour la zone C avec les contraintes d'urbanisme que cela suppose : impossibilité de construire du collectif et des effets déjà observés qui connaîtraient une aggravation (déclin démographique, dévalorisation immobilière, paupérisation et développement de l'habitat indigne). Cette extension des contraintes d'urbanisme s'accompagne aussi de la création d'une zone D sur 8000 nouveaux hectares qui porte, elle, sur des contraintes constructives.

Ville et Aéroport s'oppose à un tel projet et apporte son soutien aux collectivités locales concernées de l'Essonne et du Val de Marne membres de son réseau. Elles étaient très fortement mobilisées hier lors d'une conférence de presse organisée par le maire de Villeneuve-le-Roi, M. Didier Gonzales. Tous les niveaux de collectivités étaient représentés pour dire non à l'extension du PEB d'Orly (région Ile-de-France, départements de l'Essonne et du Val de Marne, Communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, Grand Paris Sud, les communes riveraines de l'aéroport d'Orly sur le Val de Marne et l'Essonne, plus d'une centaine de maires et des parlementaires).

Au même moment, Jean-Pierre Blazy, Président de Ville et Aéroport et Maire de Gonesse, lors d'une conférence téléphonique avec le cabinet du ministre délégué aux transports et la direction générale de l'aviation civile (direction du transport aérien), a demandé l'annulation pure et simple de l'extension du PEB d'Orly. En ce sens, un courrier sera adressé à Jean-Baptiste Djebbari ces prochains jours.

Sur le territoire, les élus ne comprennent pas que l'on puisse concevoir un tel projet alors même que Paris-Orly est un cas spécifique. En effet c'est un aéroport très enclavé dans un tissu urbain dense (3500 habitants au km²) qui préexistait à la construction de cette plate-forme. De plus il fait l'objet d'une réglementation qui vise à protéger les populations : un couvre-feu entre 23h30 et 06h00, un plafonnement du trafic fixé à 250 000 créneaux annuels.

Le projet d'extension du PEB avec l'élargissement de la zone C et la création d'une zone D aggravera les contraintes d'urbanisme alors que dans le même temps l'Etat affiche des objectifs de valorisation sur ces mêmes territoires avec par exemple la création d'une Opération d'Intérêt National dans le sud du Val-de-Marne.

Enfin, la zone C actuelle a été définie sur une hypothèse de trafic fixée à 265 000 mouvements avec des avions plus bruyants alors que le trafic est aujourd'hui plafonné à 250 000 créneaux annuels attribuables. Il n'y aura donc pas d'augmentation du trafic à l'horizon du PPBE et l'augmentation des contraintes afférentes ne se justifie pas d'ici 2023 et même ensuite en raison des effets de la pandémie mondiale de la Covid-19 qui va impacter durablement le transport aérien. La création d'une zone D ne fait pas non plus sens puisqu'elle est une zone d'anticipation visant à isoler les logements. Elle induira demain une dévalorisation des logements concernés.

Pour toutes ces raisons, Ville et Aéroport, et notamment ses collectivités adhérentes de l'Essonne et du Val de Marne, demande au ministre délégué aux transports, M. Jean-Baptiste Djebbari, d'annuler le projet d'extension du PEB d'Orly (extension de la zone C sur 5000 hectares et création d'une zone D sur 8000 hectares) qui figure dans son PPBE. Il aurait selon elle des conséquences dramatiques sur des territoires qui connaissent déjà des difficultés identifiées sur le plan de la dégradation urbaine, de la paupérisation sociale, de la dévalorisation immobilière et du déclin démographique.

Contact presse :

Julien Delannay, Chargé de mission

01.39.85.95.96 / 06.29.14.27.09

contact@villeaeroport.fr